

**Réunion d’experts sur les femmes rurales et l’accès**

**renforcer l’autonomisation des femmes rurales en Afrique du Nord :**

**bonnes pratiques et leçons à tirer**

Cas du Maroc



**Etude : « Améliorer l’accès au ﬁnancement pour renforcer l’autonomisation des femmes rurales en Afrique du Nord : Bonnes pratiques et leçons à tirer »**

**Cas du Maroc**

Rapport provisoire

7 octobre 2013

Nouzha Lamrani, Université Mohamed V Agdal Rabat

**TABLE DES MATIERES**

Acronymes ................................................................................................................................. 1

Introduction ................................................................................................................................ 2

I. Contexte national ................................................................................................................ 3

1. Contexte socio économique : .......................................................................................... 3

2. Contexte de l’égalité des genres ...................................................................................... 4

3. La condition des femmes rurales..................................................................................... 5

II. Stratégies politiques et programmes sensibles au genre en milieu rural ....................... 10

1. L’INDH ......................................................................................................................... 10

2. Le département de l’agriculture .................................................................................... 12

3. Stratégie du secteur du micro crédit .............................................................................. 13

4. Programmes pour L’inclusion financière et l’implémentation des agences mobiles dans le rural .................................................................................................................................. 14

5. Les programmes des AMC............................................................................................ 14

III. Les ressources financières des femmes rurales : accès et contrôle ............................... 15

1. Indicateurs de l’inclusion financière des femmes en milieu rural................................. 16

2. L’accès des femmes rurales au micro crédit ................................................................. 18

3. L’impact et le contrôle du micro crédit alloué aux femmes rurales :............................ 23

4. Les coopératives féminines en milieu rural................................................................... 26

IV. Conclusions et recommandations .................................................................................. 28

1. Les principales conclusions........................................................................................... 28

2. Les principaux obstacles ............................................................................................... 29

3. Les principales recommandations ................................................................................. 30

Bibliographie et webographie .................................................................................................. 32

Annexes .................................................................................................................................... 34

**Acronymes**

|  |  |
| --- | --- |
| ADFM | Association Démocratique des femmes du Maroc |
| AFD | Agence Française de Développement |
| AFEM | Association des Femmes Entrepreneures au Maroc |
| AMC | Association de Micro Crédit |
| AMPFR | Association Marocaine pour la Promotion de la Femme Rurale |
| BAM | Banque Al Maghrib |
| BSG | Budgétisation sensible au genre |
| CEDAW | Convention sur l’élimination de toutes les formes de discrimination à  l’égard des femmes |
| CNCA | Caisse Nationale du Crédit Agricole |
| ENPA | Enquête Nationale Activité Emploi et Chômage |
| ESPOD | Association Espace Point de Départ |
| FAO | Organisation des Nations Unies pour l’Alimentation et l’Agriculture |
| FNAM | Fédération Nationale des Associations de Micro crédit |
| FR | Femmes rurales |
| HCP | Haut Commissariat au Plan |
| IDH | Indicateur de Développement Humain |
| IFAD | International Fund for Agricultural Développement |
| INDH… | Initiative pour le Développement Humain |
| MADRPM | Ministère de l’Agriculture du Développement Rurale et de la Pêche  maritime |
| MEF | Ministère de l’Economie et des Finances |
| MR | Milieu rural |
| ODCO | Office du développement de la Coopération |
| OI | Organisation internationale |
| OMD | Objectifs du Millénaire pour le Développement |
| ONG | Organisation non gouvernementale |
| ONU | Organisation des Nations Unies |
| PED | Pays en développement |

**Introduction**

Contexte de l’étude :

Soucieux de renforcer l’intégration des questions de genre dans ses activités et programmes conformément aux orientations de la Commission économique des Nations Unies pour l’Afrique (CEA), et dans le cadre du suivi des recommandations du colloque que la CEA a organisé en 2010 sur « l’Apport des femmes entrepreneures au développement économique des pays de l’Union du Maghreb Arabe, la Commission a réalisé une étude sur le thème :

« Améliorer l’accès au financement pour renforcer l’autonomisation des femmes rurales en Afrique du Nord : Bonnes Pratiques et leçons à tirer »*.* L’objectif de cette étude- qui couvre quatre pays de la région : l’Algérie, l’Egypte, le Maroc et la Tunisie - est l’élaboration d’un diagnostic sur l’accès au financement et le contrôle de la ressource financière pour les femmes rurales dans ces pays basé sur l’approche genre afin d’identifier les avancées et les obstacles

rencontrés et de formuler les recommandations nécessaires1. Nous proposons ici l’étude de

cas portant sur le Maroc.

Pour faire ce travail, l’on a jugé nécessaire d’analyser auparavant les stratégies, politiques et programmes tenant compte des inégalités de genre en milieu rural, ainsi que les stratégies spécifiques pour favoriser l’accès des femmes rurales aux financements, et ce par les différents intervenants dans le domaine (Gouvernement, institutions financières, organismes financiers spécialisés, ONG…). Il s’agit aussi de présenter et d’analyser les expériences et initiatives vécues par les femmes pour l’accès/contrôle au financement, avant de pouvoir élaborer les recommandations principales pour relever les défis identifiés.

La méthodologie adoptée pour atteindre ces objectifs s’est appuyée sur :

- Une définition préalable des concepts et des termes du sujet : femmes rurales ; accès au financement (pour quelle utilisation : projets ou besoins de consommation courante ou durable) ; les sources de financement (crédits, micro crédits, épargne, …)

- Une analyse des documents rapports sur la situation des femmes rurales (données statistiques) et leur accès au financement (rapports de banques, rapports d’activités des organismes de crédit/micro crédit …) et au contrôle de la ressource financière

- Une analyse documentaire des politiques et programmes en cours en faveur des FR

- Des entretiens individuels avec les responsables de plusieurs acteurs ciblés intervenant dans le domaine : Centre Mohamed VI de la Microfinance Solidaire, BAM, AL AMANA, ARDI, TAWADA…(Cf annexe : liste des contacts et entretiens).

- L’organisation de deux focus groupes avec 20 femmes rurales bénéficiaires de micro crédit : un focus groupe en zone de plaine et l’autre en zone de montagne (Cf Annexe Femmes bénéficiaires).

Le temps consacré à cette étude n’a pas permis une investigation sérieuse sur le terrain qui aurait donné des résultats plus pertinents et représentatifs de l’accès des femmes rurales aux ressources financières et à leur contrôle.Il n’a pas été possible d’organiser plusieurs FG et

1 TDR et Aide mémoire de l’étude

entretiens avec d’autres acteurs importants (Départements de l’Agriculture et Département chargé des questions féminines ; AFEM ; ESPOD ; AMPFR, coopératives féminines). Ce sont donc des résultats à approfondir par d’autres enquêtes et études. Cependant, les quelques données qualitatives recueillies ont été d’un grand apport pour l’analyse.

Ces résultats sont présentés en 4 points représentant les 4 sections qui composent cette étude :

- Le contexte national et plus particulièrement celui des femmes rurales marocaines

- Les stratégies politiques et programmes sensibles au genre en milieu rural

- Les ressources financières des femmes rurales : accès et contrôle

- Les conclusions, obstacles et recommandations principales

**I. Contexte national**

**1. Contexte socio économique :**

Les différents chantiers entrepris par le Maroc (cadre institutionnel, stratégies et programmes sectoriels, INDH, etc.) depuis une décennie ont permis des avancées importantes sur le plan politique, économique et social, mais les défis restent nombreux quant à la réduction de la pauvreté multidimensionnelle et plus particulièrement en milieu rural.

Comme le montre les données du tableau ci-dessous, le Maroc est classé 130ème au niveau de l’IDH, même classement qu’en 2011et sa valeur n’a pas connu une évolution sensible depuis

2005. L’indice de pauvreté multidimensionnelle s’élève à 0,048 (12,3% de la population exposée à la pauvreté et 3,3% à l’extrême pauvreté). La durée moyenne de scolarisation n’est que de 4,4 années. Quant à l’indice d’inégalité de genre, le Maroc est classé en 2012 84ème sur

148 pays derrière la Tunisie et l’Algérie ; et sa valeur de 0,444 est supérieure à la valeur moyenne monde (0,463). Ceci malgré l’adoption de nombreuses réformes et politiques publiques sensibles au genre.

**Tableau I : Indicateurs internationaux de développement Maroc 2012**

|  |  |
| --- | --- |
| Population | 32,6 (en millions) |
| IDH classement | 130 sur 187 |
| IDH valeur | 0,591 |
| Inégalités IDH ajusté aux inégalités | 0,415 |
| Pauvreté Indice de la pauvreté multidimensionnelle | 0,048 12,3% exposée à la pauvreté et 3,3% à  l’extrême pauvreté (année 2007) |
| Genre Indice d’inégalité de genre | 0,444 rang : 84 sur 148 pays derrière la  Tunisie et l’Algérie supérieure à la valeur moyenne monde 0,463 et inférieur à la moyenne des Etats arabes (0,555) |
| Scolarisation durée moyenne en années | 4,4 |
| Santé Espérance de vie à la naissance | 72,4 |
| Revenu National Brut/habitant  (dollars constants de 2005) | 4384 |

Source : PNUD, RDH 2013 le progrès humain dans un monde diversifié

**Définitions :**

**Indice de développement humain (IDH) :** indice composite mesurant le niveau moyen atteint dans trois dimensions essentielles du

développement humain : santé et longévité, accès à l’éducation et niveau de vie décent

**IDH ajusté aux inégalités (IDHI) :** valeur de l’Indice de développement humain (IDH) ajusté aux inégalités dans les trois dimensions essentielles du développement humain

I**ndice d’inégalité de genre :** indice composite mesurant le déficit de progrès dans trois dimensions du développement humain : santé

reproductive, autonomisation et marché du travail, résultant d’inégalités de genre (Taux de mortalité maternelle :Taux de fertilité des adolescentes ; % des femmes Sièges au parlement national ; Population ayant suivi un enseignement t secondaire ou supérieur selon le sexe, Taux d'activité de la population active selon le sexe ) l’indice se situe entre à et 1 Plus on s’approche de 1 et plus l’inégalité est grande

**Indice de pauvreté multidimensionnelle :** pourcentage de la population vivant dans une pauvreté multidimensionnelle,

**Population exposée à la pauvreté :** pourcentage de la population exposée au risque de privations multiples, à savoir les personnes dont le degré de privation atteint 20 à 33 %.

**Population vivant dans une extrême pauvreté :** pourcentage de la population vivant dans une extrême pauvreté multidimensionnelle, à savoir les personnes dont le degré de privation atteint ou dépasse 50 %.

**2. Contexte de l’égalité des genres**

Sur le plan international : Le Maroc adhère aux principaux engagements internationaux sur l’égalité de genre : engagements pour la réalisation des OMD; la ratification de la CEDAW avec la levée des réserves sur certains articles, ainsi que l’adhésion du Maroc au Protocole optionnel le 18 avril 2011.

Sur le plan national, le Maroc a adopté en juillet 2011 une nouvelle constitution qui permet aux ONG de contribuer à l’élaboration, la mise en œuvre et l’évaluation « des décisions et des projets des institutions élues et des pouvoirs publics » et qui garantit, dans une certaine mesure, l’égalité Hommes- Femmes dans tous les droits. 2Les lois réglementaires à cet effet et mécanismes de mise en œuvre n’ont pas encore été élaborés.

Les politiques publiques adoptées pour l’égalité entre les sexes affichent une volonté politique pour la lutte contre les inégalités : l’adoption de la Stratégie Nationale pour l’équité et l’égalité entre les sexes(SNEES) ; l’adoption des stratégies sectorielles dans 4 départements ministériels clés (Ministère de la Modernisation des Services Publiques, Ministère de la Communication, Ministère de l’Education Nationale, Ministère de l’Emploi et de la Formation Professionnelle), et l’ adoption de l’Agenda gouvernemental pour l’égalité entre les sexes 2011-2015 coordonné par le ministère du développement social, de la famille et de la solidarité, en concertation avec 25 départements ministériels. Cet agenda qui comprend 100 mesures sera en grande partie financé par un don de l’Union Européenne. Il a pris le nom de Plan gouvernemental pour l’égalité dans la perspective de la parité « IKRAM »avec l’avènement du nouveau gouvernement en 2011 à tendance conservatrice.

Le projet de prise en considération du genre dans le processus de réforme budgétaire axée sur les résultats, la Budgetisation sensible au genre (BSG), processus en cours depuis 2004 mis en œuvre par le MEF avec l’appui de ONU Femmes, a permis une avancée importante dans le processus d’élaboration, de suivi et d’évaluation des politiques publiques dans une perspective genre, ainsi que l’appropriation par les principaux décideurs de l’approche genre.

Malgré toutes ces réformes sur le plan institutionnel, juridique, politique et social entamées depuis plus d’une dizaine d’années, les inégalités hommes femmes au Maroc persistent dans tous les domaines et les progrès sont très lents sinon inexistants, et particulièrement en milieu rural. Les perspectives s’annoncent plutôt défavorables aux femmes dans le contexte politique

2 Constitution du Maroc, articles 12, 19 et 20 : [http://www.maroc.ma](http://www.maroc.ma/)

actuel quant à la mise en œuvre de la Constitution, des politiques élaborées et l’adoption de nouvelles réformes pour l’égalité des genres.

**3. La condition des femmes rurales**

Au Maroc, la femme rurale constitue une main d'œuvre familiale permanente ou occasionnelle et joue un rôle vital dans le travail agricole et domestique.3 Certains travaux sont du seul ressort des femmes : l'élevage et l'entretien des cultures maraîchères. Quand la charge des activités agricoles diminue, la femme consacre l'essentiel de son temps aux activités ménagères, à l'éducation des enfants et à l'élevage domestique, ainsi qu'à certaines pratiques artisanales. Les charges de travail des femmes varient également en fonction des

systèmes d'exploitation. Quand l'exploitation est en irrigué, la femme se trouve dans l'obligation d'assister son mari dans les travaux agricoles tout au long de l'année, car la rapide rotation des cultures supprime l'opportunité des périodes creuses. Dans les zones accidentées, souvent les femmes contribuent aux récoltes des céréales, les moissons sont alors effectuées manuellement. Dans les zones les plus riches et mécanisées, les femmes se chargent du glanage après le passage des moissonneuses batteuses, tandis que pour les légumineuses, elles pratiquent elles-mêmes manuellement la récolte quand cette dernière n'est pas mécanisée. La plupart des cultures maraîchères, dont les fruits sont fragiles et délicats, ainsi que les pommes de terre, sont récoltées par les femmes. En arboriculture, les femmes participent à toutes les cueillettes de fruits. Leur participation s'étend également à l'entreposage, le conditionnement, la conservation et le stockage des produits. Ces dernières années, la contribution des femmes aux travaux agricoles devient de plus en plus importante, surtout dans les zones irriguées. Les revenus procurés par les ventes des produits commercialisés par les femmes leur reviennent à hauteur de 50% environ. Elles ont une importante autonomie de décision des enfants. Par contre, la vente et la location des terres, l'achat des intrants et le choix de l'assolement/ répartition des cultures relèvent des décisions du mari. Enfin, 10 à 15% de femmes sont chefs

d'exploitation, et, à ce titre, preneurs de décision à part entière.4

Au Maroc les disparités socio économiques et les inégalités de genre sont très importantes entre le milieu urbain et rural ; et les écarts ne diminuent pas malgré de nombreuses politiques. Les groupes les plus vulnérables sont les petits propriétaires agricoles, les travailleurs de la pêche artisanale, les salariés saisonniers, les jeunes chômeurs et les femmes toutes catégories confondues. 5

3 Z. Bouzidi S. El Nour W. Moumen : Le travail des femmes dans le secteur agricole: Entre précarité et empowerment

Cas de trois régions en Egypte, au Maroc et en Tunisie GENDER AND WORK IN THE MENA REGION WORKING PAPER SERIES

Poverty, Job Quality and Labor Market Dynamics JUNE 2011 NUMBER 22

4 Khadija Doubblali : La situation des femmes rurales Actes du colloque sur les «Perspectives de développement de la filière lait de chèvre dans le bassin méditerranéen» qui s'est tenu du 5 au 7 octobre 1995 à Chefchaouen (région du Rif, Maroc) - Ministère de l'agriculture et de la mise en valeur agricole, le CIRVAL, et Service de la viande et du lait de la FAO.)

5 IFAD : Rural poverty in the Kingdom of Morocco site<http://www.ruralpovertyportal.org/country/home/tags/morocco>

La pauvreté monétaire féminine ne peut être estimée par l’approche du HCP réalisée à partir de niveau des dépenses des ménages qui ne donne pas la possibilité d’avoir des données par personne. La pauvreté féminine en milieu rural et les inégalités de genre similaires à celles des PED et les pays d’Afrique Afrique du Nord analysés ci-dessus peuvent être appréciés à partir de quelques indicateurs significatifs présentés ci-dessus :

- *Un travail invisible et des emplois précaires :*

Au Maroc, la population rurale est encore très importante : elle constitue 42,6% de la population totale. Les femmes considérées comme actives en milieu rural ne s’élèvent qu’à

1 777 000, soit deux fois moins que les hommes, alors que l’on sait que les femmes et filles contribuent d’une manière ou d’une autre aux activités agricoles et extra agricoles. Le nombre de femmes considérées comme inactives s’élève à 63,1% en milieu rural contre 18,1% pour les hommes6, ce qui suppose que de très nombreuses femmes sont considérées comme femmes au foyer n’ayant pas d’activité économique. L’emploi féminin est à 57,6% en MR

(contre 43,4% pour les hommes).

La part des femmes actives dans la population active totale (taux de féminisation de la population active) au niveau national a tendance à baisser : de 1999 à 2012 elle est passée de

29,2 à 26,5%. En milieu rural, cette part atteint en 2012 32,4% contre 21,3% en milieu urbain comme le montrent les données ci-dessous.

**Tableau II : Population active selon le sexe et le milieu de résidence 2012 (en milliers)**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | **Urbain** | **Rural** | **National** |
| **Masculin** | 4844 | 3712 | 8556 |
| **Féminin** | 1307 | 1777 | 3084 |
| **Ensemble** | 6151 | 5489 | 11640 |
| **Taux de féminisation de la PA** | 21, 3 | 32,4 | 26,5 |

Source : HCP ENPA 2012

Le taux d’activité féminin a fortement baissé durant la même période de 30,3 à 24,7%, et les écarts Hommes/femmes se sont accentués7. En milieu rural en 2012 le taux d’activité féminin n’est que de 35,6% contre 79,7% pour les hommes.

6 HCP : Les femmes marocaines en chiffres 2011

7 Lamrani Nouzha : Les inégalités Hommes Femmes : des inégalités sociales construites Revue Critique

Economique Numéro double 28-29 Printemps été 2012

**Tableau III : taux d’activité selon le sexe et le milieu de résidence 2012**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Sexe** | **Urbain** | **Rural** | **National** |
| **Masculin** | 69,6 | 79,7 | 73,6 |
| **Féminin** | 17,6 | 35,6 | 24,7 |
| **Ensemble** | 42,8 | 57 | 48,4 |
| **Ecarts Hommes/Femmes** | 52 | 44,1 | 48,9 |

Source : HCP ENPA 2012

Dans l’ensemble du Maroc, le statut le plus important pour les femmes reste celui d’ « aides familiales », concentrées en milieu rural (Tableau IV). La proportion des femmes et des filles ayant un travail non rémunéré en 2012 s’élève à 47,8%. En milieu rural ce taux atteint 73,8% contre 23,9% pour les hommes. Les indépendantes se trouvent en deuxième position avec

19,3% des femmes actives rurales (contre 40,3% pour les hommes) et les salariées en 3ème

position, avec 5,8% contre 31,6% pour les hommes.

La profession principale la plus importante des femmes actives en milieu rural est celle d’« Ouvriers et manœuvres agricoles et de la pêche (y compris les ouvriers qualifiés) », soit

75,2% d’entre elles contre 33,2% pour les hommes. Cette profession est suivie par les

« Artisans et ouvriers qualifiés des métiers artisanaux (non compris les ouvriers de l'agriculture), soit 3,5% contre 11,5% pour les hommes ; et ensuite en 3ème position les

« Manœuvres non agricoles, manutentionnaires et travailleurs des petits métiers » avec 2,1%

pour les femmes et 12,5% pour les hommes.

**Tableau IV : Statut socio professionnel des femmes rurales actives**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | **Hommes** | **Femmes** | **Ensemble** |
| **Salariés** | 31,6 | 5,8 | 23,1 |
| **Indépendants** | 40,3 | 19,3 | 33,3 |
| **Employeurs** | 1,1 | 0,1 | 0,8 |
| **Associés ou membres de coopératives** | 2,4 | 1,1 | 2 |
| **Aides familiales** | 23,9 | 73,6 | 40,2 |
| **Apprentis** | 0,7 | 0,1 | 0,5 |
| **Autres situations** | 0,1 | 0,1 | 0,1 |
| **Total** | 100 | 100 | 100 |

Source : HCP ENPA 2012

- *Un très faible accès aux ressources et à leur contrôle :*

On sait que les travailleuses non rémunérées constituent environ ¾ des travailleuses en milieu rural et, par définition, n’ont pas accès à un revenu personnel monétaire. Pour les autres ressources, il n’existe aucune source de donnée nationale officielle à ce sujet (propriété des terres et cheptel, du logement, accès au crédit selon le sexe, etc). Quelques indicateurs existent mais ils sont anciens, et nous nous limiterons donc à quelques indicateurs nationaux

ou régionaux mentionnés dans certains rapports ou études.

Les disparités dans l'accès à la terre sont une cause majeure de l'inégalité sociale et de genre dans les zones rurales. Les droits différenciés selon le genre ont un impact sur la sécurité alimentaire en milieu rural et la nutrition, ainsi que le bien-être des familles et des individus**.8**. En 1996, les femmes représentent 4,5% du nombre global des exploitants agricoles ( taux différent de celui relevé par Khadija Doublali ) dont 73,7% ont plus de 45 ans9 et disposent de 2,5% de la Surface agricole utile (SAU).

Les femmes cheffes d’entreprise ne constituent que 10% des Chefs d’entreprise dont la quasi- totalité se trouve en milieu urbain. La proportion des propriétaires de petites entreprises, d’après des enquêtes de la Banque Mondiale (Enquêtes auprès des entreprises 2007) est également faible: en Égypte, elle est d’environ 21%, en Jordanie et au Maroc un peu plus de

13%. Aucune information n’est disponible concernant ce taux en Tunisie.

En milieu rural dans la région Rabat Salé Zemmour Zaer, une des régions les plus développées du pays :

• 14.9% des femmes ont accès à un revenu monétaire contre 74.4% des hommes.

• 41.8% des hommes adultes et 15.1% des femmes adultes accèdent à la propriété du logement principal du ménage.

• 30.9% des hommes adultes et 16.1% des femmes adultes accèdent à la propriété du cheptel (essentiellement de la volaille).

• 25,3% des hommes adultes et seulement 5.3% des femmes adultes ont accès à la propriété des terres agricoles.

• la part des hommes responsables du remboursement du crédit est de 82.3% et celle des femmes est de 17.7%.

• un crédit dont le responsable est un homme a une valeur moyenne de l’ordre de

53 488.90 DH. Pour les femmes, cette moyenne est relativement basse, de l’ordre de

17 876.05 DH.

• 40.7% des femmes ayant contracté un crédit ont évoqué l'éducation des enfants et les soins de santé comme les principales raisons relatives au recours au crédit, alors que la part des hommes ayant évoqué ces raisons ne dépasse pas 10%.

• l'autonomie dans la prise de décision est moindre chez les femmes propriétaires par rapport aux hommes et cela quelque soit le type d'actif. Pour les terres agricoles, la

8FAO : Genre et le droit à la terre Base de données <http://www.fao.org/gender/landrights/home/fr/>

9MADRPM : Recensement Général de l’Agriculture 1996 Septembre 1998

situation de l'autonomie dans la prise de décision est semblable à celle du logement principal en milieu rural. L'autonomie dans la décision de vendre individuellement est pratiquement inexistante pour les femmes.10

- *Un fort taux d’analphabétisme :*

Depuis les années 1980, les femmes et les filles ont plus accès à l’éducation (alphabétisation et scolarisation). Cependant, l’augmentation du taux d’alphabétisation reste très faible par rapport aux objectifs tracés par les pouvoirs publics (éradication de l’analphabétisme d’ici

2015). Plus de la moitié des femmes et filles sont analphabètes en 2009 au Maroc, c’est ce qui explique essentiellement son classement (parmi les derniers) dans les indicateurs de développement humain. Ce taux doit être plus élevé dans la réalité car les statistiques ne tiennent compte que de l’inscription dans les classes d’alphabétisation et non d’une évaluation du nombre d’analphabètes. L’écart entre hommes et femmes reste élevé. C’est en milieu rural qu’il y’a le plus d’analphabètes et surtout des femmes : 69% des femmes ne savent ni lire ni écrire en 2009 contre 41,6% pour les hommes comme le montrent les données du tableau ci- dessous.

**Tableau V: Taux d’alphabétisation de la population âgée de 10 ans et plus**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **1994** | | **2009** | |
|  | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes |
| **Ensemble** | 58,6 | 32,6 | 71,9 | 49,2 |
| **Urbain** | 75,3 | 51,4 | 81,6 | 62,1 |
| **Rural** | 39,4 | 10,9 | 58,4 | 31 |

Source : HCP Recensement Général de la population et de l’Habitat et Rapport OMD 2009

Pour la scolarisation des filles, les données en milieu rural sont significatives : de grands efforts ont été réalisés et les écarts entre filles et garçons ont nettement baissé aussi bien dans le primaire que dans l’enseignement collégial secondaire. Ainsi en 2009 le taux net de scolarisation en milieu rural dans le primaire pour les filles âgées de 6 à 11ans était de 87,9% contre 93,2% pour les garçons. On relève cependant que les taux de scolarisation dans le collège en milieu rural restent très bas, ce qui montre que les déperditions sont importantes :

22,5% pour les garçons et 16,2% pour les filles. 11

10 ADFM : les écarts de genre dans les ressources et dépenses des ménages : quelle autonomie économique pour les femmes ? Cas de la région Rabat Salé Zemmour Zaer Enquête auprès des ménages octobre 2012

11 HCP : Rapport OMD 2009 Celui de 2011 n’est pas encore disponible

- *Le problème d’accès aux infrastructures sociales de base*

Les femmes subissent plus que les hommes le manque ou l’inexistence d’infrastructures sociales de base parce qu’elles prennent en charge l’éducation des enfants, celle des personnes âgées et handicapées, les corvées d’eau et de ramassage de bois. À titre d’exemple, on se limitera à 2 indicateurs significatifs .En milieu rural, le pourcentage des ménages branchés au réseau d’électricité en milieu rural était de 83,9% en 2009 ; et le pourcentage de ménages branchés au réseau d’eau potable seulement de 43,4%. Ces chiffres ne disent pas que l’accès est assuré.

**II. Stratégies politiques et programmes sensibles au genre en milieu rural**

Au Maroc, il n’existe pas de stratégie spécifique pour l’amélioration des conditions des femmes en milieu rural. Les politiques et programmes de lutte contre la pauvreté et l’exclusion en milieu rural font partie de programmes nationaux ou sectoriels : l’INDH, le Plan Maroc Vert (Ministère de l’agriculture), etc... appuyés par de nombreux bailleurs de fonds internationaux. Il ne sera cité dans ce cadre que deux stratégies de deux départements les plus concernés : L’INDH (Ministère de l’Intérieur) et le plan Maroc Vert (Département de l’Agriculture), sachant que la situation des femmes rurales pose des problèmes transversaux.

Concernant les stratégies et politiques publiques pour faire avancer les droits des femmes au Maroc de manière générale, elles ont été exposées dans le premier point. La mise en œuvre de ces politiques publiques tenant compte du genre ainsi que de nouvelles politiques et programmes dont l’objectif est de diminuer les inégalités hommes femmes sont importantes. Ceci, car le processus d’autonomisation doit comporter une stratégie efficace destinée à modifier le comportement de l’homme et des rapports sociaux Hommes Femmes L’autonomisation économique de la femme et sa participation à un programme de microfinance parrainé par une association n’ouvrent pas forcément la voie à l’autonomisation sociale et politique. Faciliter l’accès des femmes pauvres à des ressources productives et financières tout en encourageant l’égalité entre les genres au sein du ménage et dans la société

de manière plus élargie produit de solides dividendes pour le développement12

**1. L’INDH**

L’Initiative Nationale pour le Développement Humain lancée le 18 mai 2005 par le chef de l’Etat vise la réduction de la pauvreté, la précarité et l’exclusion sociale, à travers des actions de :

- Soutien aux activités génératrices de revenus,

- Développement des capacités,

- Amélioration des conditions d'accès aux services et infrastructures de base (éducation, santé, culte, route, eau et assainissement, protection de l’environnement etc.),

12 FIDA : Les femmes et le développement rural Mars 2011 <http://www.ifad.org/gender/>

- Soutien aux personnes en grande vulnérabilité.

L'INDH permet d'instaurer une dynamique en faveur du développement humain, cohérente avec les objectifs du millénaire, ayant pour valeurs :

- Le respect de la dignité de l’Homme,

- La protection et la promotion des droits de la femme et de l’enfant,

- L'ancrage de la confiance des citoyens en l’avenir,

- L’implication et l’intégration de tous les citoyens dans le circuit économique.

Le programme de lutte contre la pauvreté en milieu rural a concerné 403 communes dont le taux de pauvreté dépasse ou avoisine 30%. Le champ d’action de ce programme s’élargit pour

2011- 2015 à 701 communes rurales sélectionnées sur la base d’un seuil de pauvreté de 14% (au lieu de 30% dans la 1ère phase).

l’INDH intègre la dimension genre dans la mise en place des projets afin de répondre aux besoins et préoccupations des femmes et réduire les inégalités de genre dans toutes les composantes spécifiques de la population et d'assurer les bases de la justice sociale.

L’INDH constitue un bon exemple de prise en compte de la dimension genre dans la composition des organes de gouvernance ainsi que parmi les bénéficiaires. Environ 1.298.547 femmes ont été ciblées et/ou ont bénéficié de plus de 22.000 projets depuis le lancement de l’INDH. Quant à la deuxième phase de l’INDH, elle a connu une accélération des actions au profit des femmes. Ces actions concernent plusieurs domaines qui intéressent les populations de manière générale dans le cadre des diagnostics locaux ou alors des actions spécifiques aux femmes.

Ces actions se présentent ainsi :

- Centres d’écoute et foyers féminins : Pour ce qui est du programme rural, près de 20%

des projets inscrits dans le cadre de ce programme ont bénéficié à 13.951 femmes ;

- Projets de développement économique (Activités génératrices de revenu/ AGR) : La deuxième phase de l’INDH a connu une augmentation importante des AGR. Plus de

980 AGR proprement dites ou des actions facilitatrices d'appui et de soutien d'activités génératrices de revenus et/ou d'emplois ont permis de cibler et/ou bénéficier à plus de

36.000 femmes ; Projets de lutte contre la déperdition scolaire : L’INDH a permis la construction, la mise à niveau et l’équipement de 188 Dar Taliba en faveur de 3.340 filles qui ont bénéficié du logement, alimentation et/ou cours de soutien à proximité de leurs écoles.

- Santé et lutte contre la mortalité maternelle : Le secteur de la santé a bénéficié de 349 projets qui concernent principalement le réaménagement des centres de santé, des salles d’accouchement et des caravanes médicales, la sensibilisation, les écographies et la distribution de médicaments et ce essentiellement en milieu rural 13

**2. Le département de l’agriculture**

Le département de l’Agriculture a adopté en 2010 une nouvelle stratégie de développement agricole : le Plan Maroc Vert. La stratégie est articulée autour d’une approche globale qui couvre l’ensemble des acteurs selon leurs objectifs propres. Elle repose sur deux piliers majeurs : l’agriculture moderne et solidaire. Dans cette stratégie il n’ya pas un mot sur le genre ou femmes rurales.14

Mais le Département a initié plusieurs actions au service de la promotion sociale et économique de la femme rurale dont notamment :

- Promotion des Projets Générateurs de Revenus (PGR**) :** Sur la période 2005-2011, près de 9.742 femmes rurales ont pu développer des PGR dans le cadre de 505 unités. Une hausse sensible a été enregistrée, entre 2010 et 2011, en termes des bénéficiaires et des unités dont le nombre a presque doublé.

- Programmes intégrés : Le Département de l’Agriculture est également, partie prenante de plusieurs programmes (éducation fonctionnelle, sensibilisation au VIH/SIDA…), en partenariat avec d’autres départements ministériels et organismes internationaux. Les principales réalisations sont les suivantes :

• Au cours de l’année 2009-2010, près de 1.169 femmes rurales ont pu bénéficier du programme d’alphabétisation, alors qu’en 2010-2011, seulement 518 femmes s’y sont inscrites.

• La DEFR la Direction de l’Enseignement, de la Formation et de la Recherche (DEFR) contribue, en collaboration avec l’Agence du Partenariat pour le Progrès, à la réalisation du programme d’alphabétisation fonctionnelle au profit des femmes rurales. Le contenu de ce programme, prévu pour 4 ans, comporte trois axes complémentaires, à savoir l’alphabétisation initiale de base (lecture, écriture et calcul), l’alphabétisation par le développement des compétences pratiques (connaissances socio-professionnelles, techniques agricoles, etc.), ainsi que l’alphabétisation par le développement des compétences transversales (amélioration des capacités de gestion de l’activité agricole, organisation professionnelle, initiation aux PGR, …).

• Le Département a entrepris un programme d’action dans les zones de R’hamna et de Boujaad au profit des femmes à travers la mise en place et l’équipement de deux centres multifonctionnels, la promotion des PGR et le développement de marchés pour la commercialisation des produits fabriqués par les femmes.

• Dans le cadre d’une convention de partenariat avec l’ONUSIDA, le Département a également lancé un programme de sensibilisation des femmes rurales pour la prévention du VIH/SIDA. Il a été procédé à l’organisation et l’animation de 3 ateliers portant sur l’élaboration du contenu de la formation des vulgarisateurs (trices) et de conception de supports audiovisuels au sujet du VIH/SIDA, la formation des vulgarisateurs (trices) et des ouvriers(ères) agricoles, ainsi qu’à l’élaboration d’un guide de formation.

• Au titre de l’année 2012, le budget consacré à la vulgarisation agricole dédié à la DEFR et aux régions a été augmenté, et l’enveloppe budgétaire allouée à l’animation féminine a atteint près de 12 millions de dirhams contre 9 millions en 2011.

Selon le rapport sur le budget genre 201315, le Département a élaboré seulement deux

indicateurs d’objectifs tenant compte de la dimension genre, notamment dans le cadre de l’«Elaboration de plans de développement de Douars (PDD) » pour le développement rural dans le Moyen Atlas oriental, et la « Promotion de la femme rurale à travers des actions de vulgarisation » dans le cadre de la vulgarisation agricole. Ce dernier représente le seul indicateur relatif à la femme rurale au niveau du Département. Ainsi, il serait intéressant de

« gendériser » d’autres indicateurs d’objectifs, ce qui permettrait de mieux intégrer les besoins différenciés de la population ciblée par les actions entreprises par le Département.

**3. Stratégie du secteur du micro crédit**

Concernant l’accès aux ressources financières, une nouvelle stratégie du secteur de la micro finance a été adoptée en 2012 suite à la crise qu’il a connu depuis 2008.

En 2012, le secteur marocain de la microfinance s’est doté d’une stratégie nationale de la microfinance. Diligentée par le Centre Mohammed VI de la Microfinance Solidaire, une étude sur les perspectives stratégiques du secteur de la microfinance au Maroc menée par le cabinet Oliver Wyman visait principalement à donner de la visibilité au secteur, élaborer une stratégie sur les dix prochaines années et faire du secteur national de la microfinance un acteur clé de lutte contre la pauvreté par la création d’emplois et d’activités génératrices de revenus, mais

aussi performant, pérenne et intégré dans la politique économique et sociale du royaume.16

Les principales projections stratégiques sont :

• Servir - à l’horizon 2022 - 3,2 millions de bénéficiaires actifs ;

• atteindre 2 millions d’ETP (Equivalent temps plein) additionnels, ceci signifie que l’encours passera de 5 milliards de Dhs actuellement à 25 milliards en 2022, soit 1,8% du PIB ;

• maintenir le coefficient d’exploitation au niveau des Best Practices, soit 65% ;

• ramener le PAR à 30 jours en dessous de la moyenne mondiale (3,1%) ;

• assurer la viabilité financière des AMC en assurant une rentabilité au niveau de la moyenne mondiale qui est de 17%.

Dans ce cadre, la FNAM a pu obtenir de l’Agence de Partenariat pour le Progrès qu’elle mobilise deux enveloppes conséquentes :

• 5,4 millions $ dédiés à l’assistance technique des différentes AMC.

• Et 4 millions de $ à l’appui à l’implémentation des nouvelles technologies : scoring, mobile cash, nouveau SIG, etc.

15 MEF : Loi de Finances 2013 Rapport sur le budget Genre 2013

16 Centre Mohammed VI de la Microfinance Solidaire : Livre Blanc du micro crédit au Maroc Octobre 2012

La mise en œuvre de cette stratégie sera assurée par la FNAM après renforcement de son organisation et de ses ressources humaines.

**Tableau VI : Déclinaison des principaux indicateurs 2012-2022**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Indicateurs du secteur | 2012 | 2022 |
| Création d’emploi (en millions) | 0.8 | 2.9 |
| Evolution des encours (en milliards) | 4.6 | 25 |
| Nombre de bénéficiaires (en  millions) | 0.8 | 3.2 |
| Coefficient d’exploitation | 69.1% | 65.5% |
| Indicateur de risque (PAR30) | 5.78 | 4.6 |

**Source** : Livre Blanc du Microcrédit au Maroc octobre 2012

**4. Programmes pour L’inclusion financière et l’implémentation des agences mobiles dans le rural**

Le projet « Services Financiers » de l’Agence de Partenariat pour le Progrès (APP) a apporté son appui à l’Implémentation des Agences Mobiles par la mise en place d’un fonds d’allocation de subventions permettant le cofinancement de l’acquisition de 150 agences mobiles au profit des associations de microcrédit marocaines (AMC) pour les encourager à étendre leur portée géographique aux zones rurales enclavées, et réduire ainsi les disparités d’accès aux services financiers entre les zones rurales et urbaines. Al Amana a bénéficié de

cet appui. 17

Le développement du réseau de la poste (Barid El Maghrib devenu important dans le système bancaire marocain ) devrait permettre l’accès au financement bancaire à des personnes à bas revenus et stimuler la concurrence en matière d’offre de crédits, en particulier dans le milieu rural.

Parallèlement au renforcement de leurs réseaux, les banques ont engagé des projets permettant de renforcer l’inclusion financière, dits *Low Income Banking* (LIB), en proposant des produits adaptés à une clientèle à bas revenus, tout en utilisant des solutions technologiques innovantes : cartes de paiement prépayées, banque par téléphone, banque mobile / « *Souk bank ».*

**5. Les programmes des AMC**

D’après l’entretien effectué avec Mme Boujmal Khadija, Responsable du département Communication institutionnelle et performance sociale d’Al Amana, la plus importante AMC au Maroc, il n’existe pas de programmes spécifiques pour les femmes et les femmes en milieu rural. Avant la crise du secteur de 2008, il y’avait dans les règles l’obligation pour les agents d’avoir la parité. Les taux femmes avaient atteint en 2004 50% et ont baissé depuis la crise.

17 <http://www.alamana.org.ma/>

Cependant, Al Amana accorde une souplesse pour les femmes rurales : pour les prêts solidaires, une femme du groupe peut ne pas avoir l’ancienneté d’un an dans l’activité pour bénéficier du prêt. L’AMC n’a pas l’expertise pour réaliser des programmes de prise en compte du genre mais peut le faire en partenariat, en appuyant par ses compétences (formation, sensibilisation) comme pour le Programme « min ajliki »18 . Al Amana prévoit la réalisation d’une étude sur la demande du micro crédit par les femmes. Elle offre aussi des

produits non financiers pour les bénéficiaires (formation pour appui à la commercialisation par exemple et plusieurs femmes sont impliquées).

**III. Les ressources financières des femmes rurales : accès et contrôle**

En milieu rural ce sont les sources informelles qui dominent pour l’accès des femmes aux ressources financières, ressources pour lesquelles il n’existe aucune donnée nationale régionale ou locale. On ne peut les estimer sans des enquêtes précises. Certains rapports et études et les entretiens effectués donnent des indications qualitatives à ce sujet. Ces ressources proviennent essentiellement des: tontines (pratique très courante au Maroc), de l’épargne en nature soit sous forme liquide soit en nature (bétail et particulièrement caprins et volaille), soit des bijoux.

L’étude réalisée par l’AFD sur les *Déterminants de la demande des services financiers en milieu rural marocain* 19 souligne la complexité des déterminants de la participation qui ne résulte pas d’une confrontation abstraite entre une offre et une demande, mais qui est le fruit d’un construit social, impliquant une multiplicité de facteurs qui se combinent de manière inégale selon les territoires. L’analyse qualitative montre que, de manière générale, et

probablement pour des raisons socioculturelles et religieuses, les populations ont une faible propension à s’endetter. Les pratiques informelles d’endettement semblent en effet bien plus limitées que dans d’autres contextes. Si l’endettement est peu répandu, en revanche l’épargne en nature (céréales et bétail) joue un rôle central dans le lissage de la trésorerie familiale et professionnelle, et dans la préparation des événements liés au cycle de vie.

Le livre blanc du micro crédit relève que pour le financement de la création d’une unité de production informelle, les micro-entrepreneurs recourent essentiellement à leur épargne personnelle (56,4%) et dans une moindre mesure aux crédits octroyés par autrui (19%). Le recours aux microcrédits reste faible (2,2%), mais représente tout de même le double du recours aux crédits bancaires (1,1%). L’héritage intervient pour 4,7% et les transferts pour

3,6%. Ces données sont nationales et pour l’ensemble des deux sexes, mais elles sont

significatives quant à l’importance des ressources informelles.

18 Le programme « Min Ajliki » a pour objectif spécifique l’amélioration quantitative et qualitative de l’entreprenariat féminin, à travers le développement de la formation et de l’accompagnement des populations cibles dans la zone du projet de L’APEFE ( 'Association pour la Promotion de l'Éducation et de la Formation à l'Étranger)

19 AFD : Analyse des déterminants des services financiers dans le Maroc Rural Série d’analyses d’impact ex post numéro 6 Juillet 2011

Les femmes interviewées en milieu rural ont confirmé cette importance puisque toutes participent à des tontines même avant l’offre de micro crédit et ont pour la plupart de l’épargne en nature (liquide, caprins et bijoux)

Dans ces conditions d’inexistence de données et afin d’évaluer l’accès aux ressources financières et d’estimer l’inclusion financière des femmes en milieu rural, nous nous limiterons à quelques indicateurs généraux de bancarisation et les données sur le micro crédit en milieu rural. Le micro crédit est la source formelle de financement la plus importante dans ce milieu.

**1. Indicateurs de l’inclusion financière des femmes en milieu rural**

Les données communiquées par la BAM ne sont pas désagrégées selon le milieu de résidence et le sexe mais par région. Ceci peut nous donner une idée sur le milieu rural (régions rurales) mais ne peut nous renseigner sur l’accès pour les femmes20. Les données de Global Findex : Global Financial Inclusion Database21 (profil Maroc) basées sur une enquête de 1000 personnes indiquent les pourcentages pour les femmes mais pour l’ensemble du pays.

En 2012 le réseau bancaire au Maroc se situe à 86% en milieu urbain et 14% en milieu rural, taux qui restent inchangés depuis 2010.

**Tableau VII : Indicateurs de l’inclusion financière au Maroc 2012**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| REGIONS | **Nombre de guichets** | **Nombre d'habitants**  **par**  **guichet(\*)** | **Taux de bancarisation (\*)** | **Nombre de comptes d'épargne** |
| Chaouia – Ouardigha  Doukkala-Abda  Fès – Boulemane  Gharb - Chrarda - Béni Hssen  **Grand Casablanca**  Guelmim - Es-Semara  Laâyoune - Boujdour - Sakia El Hamra  Marrakech - Tensift - Al Haouz  Meknès –Tafilalet  **Oriental**  **Oued Ed-Dahab – Lagouira Rabat-Salé - Zemmour – Zaêr** Souss-Massa – Draâ  Tadla-Azilal  Tanger-Tétouan  Taza - Al Hoceima – Taounate | 236  214  284  217  **1 313**  56  60  370  327  **500**  **16**  **613**  446  166  432  197 | 7 579  10 030  6 069  9 292  **3 022**  9 292  4 878  9 141  7 061  **4 163**  **6 098**  **4 191**  7 584  9 600  6 248  9 905 | 41%  33%  58%  36%  **95%**  43%  63%  37%  49%  **71%**  **76%**  **96%**  43%  32%  53%  30% | 324 631  307 216  474 161  305 312  **1 507 694**  84 290  72 609  482 365  486 779  **574 784**  **26 008**  **866 632**  495 680  213 459  496 143  244 687 |
| Total | 5 447 | 5 900 | 57% | 6 962 452 |

**Source :** BAM : A partir des Tableaux communiqués par la Direction de la Supervision bancaire

20 A partir des Tableaux communiqués par la Direction de la Supervision bancaire suite à notre demande

21 wwwr.worldbank.org/globalfindex

On constate d’après les données de ce tableau que l’inclusion financière reste assez faible en général au Maroc (57% pour le taux de bancarisation) sauf dans les grandes régions urbanisées comme le Grand Casablanca , Rabat Salé Zemmour Zaer , Oued Dahhab El Gouira et l’Oriental où les taux de bancarisation sont supérieurs à 70% . Le nombre d’habitants par guichet est très élevé dans les régions rurales comme par exemple : Doukkala Abda (10030) Tadla Azilal (9600) Taza Al Hoceima Taounate (9905). Le nombre de comptes d’épargne dans ces mêmes régions est très faible. Le Grand Casablanca et Rabat Salé Zemmour concentrent 34% des comptes d’épargne.

Cette inclusion financière est probablement encore plus faible pour les femmes rurales dont les conditions d’inégalités avec les hommes décrites ci-dessus (analphabétisme, inégalités dans l’accès aux ressources, etc.) ne peuvent avoir qu’un impact négatif pour leur accès aux ressources financières formelles.

Les données de la Banque Mondiale (Global Findex) le montrent :

• La proportion des femmes âgées de plus de 15 ans détenant un compte dans une institution financière formelle était en 2011 de 26,68% contre 52,04% pour les hommes

• La proportion des femmes âgées de plus de 15 ans ayant eu recours à un crédit l’année passée dans une institution financière formelle était de 3,6% pour les femmes et 4,3% pour les hommes

• Par contre pour l’épargne, quelque soit sa nature, 27,6% des femmes ont une épargne

(dont on ne sait pas le montant), alors que pour hommes et femmes ce taux atteint

30,4%

Une récente enquête portant sur le milieu urbain et rural réalisée dans la Région de Rabat Salé Zaer Zemmour relève que : la part des hommes responsables du remboursement d’un crédit est de 82.3% et celle des femmes est de 17.7%. Un crédit dont le responsable est un homme a une valeur moyenne de l’ordre de 53 488.90 DH. Pour les femmes, cette moyenne est relativement basse, de l’ordre de 17 876.05 DH. 40.7% des femmes ayant contracté un crédit ont évoqué l'éducation des enfants et les soins de santé comme les principales raisons relatives au recours au crédit, lors que la part des hommes ayant évoqué ces raisons ne dépasse pas

10%. Les différences existent aussi selon la source du crédit : pour les banques 29,2% de femmes ont recours à cette source contre 38,2% pour les hommes ; pour les ONG et coopératives ce taux est de 28,8% pour les femmes contre 11% pour les hommes, pour les amis 24% pour les femmes contre 15,7% pour les hommes, et la famille 8,9% pour les femmes contre 14,6% pour les hommes.22

Les informations qualitatives recueillies lors des entretiens avec les femmes bénéficiaires du micro crédit en milieu rural relèvent que aucune femme n’a de compte dans une institution financière car, disent elles, « elles préfèrent avoir leur argent disponible à tout moment en cas d’un événement imprévu ».

22 ADFM : les écarts de genre dans les ressources et dépenses des ménages : quelle autonomie économique pour les femmes ? Cas de la région Rabat Salé Zemmour Zaer Enquête auprès des ménages octobre 2012 Présentation au séminaire du 29 avril 2013 organisé par ADFM et Collectif 95 Maghreb Egalité à Hotel Ibis Agdal

Vu leurs conditions (analphabétisme, exclusion financière …), l’écrasante majorité des femmes en MR ne peuvent recourir qu’au micro crédit dont l’essor a été très important ces dernières années surtout en milieu rural. C’est l’offre qui s’adapte le mieux en théorie à leurs conditions et besoins. Il existe aussi de nombreuses coopératives féminines en milieu rural pour lesquelles nous essaierons de donner quelques indications en fonction des informations obtenues.

**2. L’accès des femmes rurales au micro crédit**

Dans quelle mesure les femmes rurales bénéficient - elles de micro crédits, pour quel type d’activité, dans quelles conditions …23. Quelles sont les avancées, l’impact sur leur quotidien, les obstacles et les paroles de femmes à ce sujet ?

- *Le secteur de la micro finance au Maroc :*

Le secteur marocain de la microfinance est un secteur très dynamique, reconnu comme un champion du microcrédit dans la région, servant ainsi plus de 40 % des clients dans le monde arabe. Il compte certaines des structures de microfinance les plus performantes sur le plan international. Au sein de la région Arabe, le Maroc et l’Egypte dominent le secteur de la micro-finance en regroupant 85% de tous les emprunteurs et 73% du portefeuille total des prêts de la région.

Le secteur marocain de la microfinance reste relativement diversifié avec 13 associations de microcrédit « AMC » : 4 grandes AMC d’envergure nationale (Al Amana, Fondation Banque Populaire Micro Crédit, Fondation pour le Développement local et le Partenariat, ARDI), 3

AMC ont une couverture régionale ( Association Marocaine Solidarité Sans Frontières / Micro-crédit, INMAA, Al Karama), 5 AMC se veulent des associations locales (Fondation du Nord, ATIL, Ismaïlia, Tawada, AMOS) ; et la dernière en date ((Bab Rizk Jameel /BRJ 2010) qui cherche à se positionner principalement en milieu rural avec une ambition nationale. Le taux de couverture de la population concernée est estimé à 60% dans les zones urbaines et près de 40% dans les zones rurales. Plus de 52,7% des points de vente sont localisés en milieu urbain et 47,3% en milieu rural. Les AMC sont implantées pratiquement dans toutes les régions du pays et notamment là où le taux de pauvreté est élevé.

23 Plusieurs sources ont été utilisées à ce sujet :

- FNAM : <http://www.fnam.ma/>

- Portail de la microfinance <http://www.lamicrofinance.org/>

- Centre Mohamed VI de soutien à la microfinance solidaire <http://www.cm6-microfinance.ma/fr/index.aspx>

- Données communiquées par Al Amana et ARDI

**Tableau VIII : Chiffres clés de la microfinance au 31 décembre 2012**

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’IMF | 13 |
| Clientèle | 810 712 |
| Taux de pénétration | 25% |
| Encours des dépôts | 0 |
| Encours des crédits en milliards de dhs | 4 603 994 |

Source : Portail de la micro finance Profil Maroc

Avec plus de 1.300 points de vente (52,7% en milieu urbain et 47,3% en milieu rural) et un effectif total de 5.577 personnes (dont 86,6% agents de terrains) à fin septembre 2011, les AMC sont implantées pratiquement dans toutes les régions du pays et notamment là où le taux de pauvreté est élevé. 24

Les prêts distribués par les AMC, depuis le démarrage de leurs activités, ont profité à 55,3% aux femmes et à 46,9% pour les tranches d’âge situées entre 30 et 49 ans. **Le milieu urbain a concentré 63,6% des prêts distribués, contre 36,4% pour le monde rural.** Le commerce, les services et les métiers manuels ont accaparé 73% des secteurs d’activité financés par le secteur.

Cependant, en 2008, il a été confronté à une crise dont les causes peuvent être listées comme suit :

• la capacité des structures de microfinance a été dépassée par une croissance sans précédent due à une surabondance d’offres de financement ;

• une croissance exponentielle au détriment de la qualité ;

• l’abandon des créances en cascade.

Les indicateurs disponibles dans les sites des IMC (FNAM, Al Amana, Fondation Mohamed VI….) ne sont pas élaborés selon le milieu de résidence et le sexe. Il existe juste la différenciation entre milieu urbain, périurbain et rural pour l’ensemble des 2 sexes et la part des femmes clientes quelque soit le milieu de résidence. Ceci est aussi valable pour les autres caractéristiques du micro crédit : montants, durée, objet, secteur d’activité… Les AMC dont les objectifs sont le développement du micro crédit en MR et une plus grande participation des femmes sont peu nombreuses et n’ont qu’une infime part dans le marché : ARDI (12,81%

du marché), INMAA (0,72%), AMOS (0,34%) , TAWADA (0,11) et AIMC (0,13%)25.

Le contact direct avec les responsables des AMC a été fait pour avoir les données selon le sexe. Nous avons ainsi ciblé 5 AMC pour avoir les données désagrégées et pour pouvoir organiser des Focus groupes avec les bénéficiaires Le choix s’est porté sur : l’AMC la plus ancienne et la plus importante : Al Amana (44,91% du marché en 2010), l’AMC qui intervient

- 24 Centre Mohamed VI de soutien à la microfinance solidaire : livre blanc du micro crédit au Maroc

Octobre 2012

25 FNAM : <http://www.fnam.ma/>

dans le domaine agricole ARDI (12,8%) et 3 AMC qui interviennent spécifiquement en faveur des femmes en milieu rural : INMAA, TAWADA et AIMC.

Les réponses ne sont parvenues que d’Al Amana, Tawada et Ardi (Cf Liste des entretiens et contacts en annexes).

- *La part des femmes bénéficiaires à Al Amana*

Cette AMC offre plusieurs services : des produits financiers et des produis non financiers. Les produits financiers :

• les prêts solidaires : Prêts octroyés à des groupes de 2 à 5 personnes engagés à financer leurs projets et à se cautionner mutuellement pour leurs remboursements (modèle Gramen Bank). Les montants varient entre 1000 et 30000DH remboursables par échéance mensuelle ou bimensuelle La durée du remboursement est de 3 à 18 mois pour les nouveaux clients et de 3 à 24 mois pour les clients renouvelants

• prêt individuel entreprise

• prêt individuel au logement

• transfert d’argent

• micro assurance

Les produits non financiers offerts par Al Amana sont : accompagnement, formations des clients, appui et valorisation des clients

Comme le montrent les données du tableau ci-dessous la part des femmes bénéficiaires du micro crédit est importante : le nombre de prêts actifs pour les femmes représente 47,6% des prêts en 2005 et 40,9% en 2012. **Cette répartition est très inégale en milieu rural où seulement en 2012 24,5% des prêts concernent les femmes (contre 75,5% pour les hommes) alors qu’en milieu urbain cette part est de 48,8% (contre 51,2%).** Le nombre de prêts pour les femmes a tendance à baisser (crise du secteur) plus en milieu rural qu’en milieu urbain.

**Tableau IX : Répartition des prêts actifs de AL Amana selon le milieu de résidence et le sexe**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Prêts actifs Prêts actifs**  **2007 2012** |  |  | **% Femmes % Femmes**  **2007 2012** |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **F** | **229169** | **125788** | **47,6** | **40,9** |
| Rural | 47794 | 24550 | 32,5 | 24,5 |
| Urbain | 181375 | 101238 | 54, 3 | 48,8 |
| **H** | **251685** | **181486** |  |  |
| Rural | 99164 | 75479 |  |  |
| Urbain | 152521 | 106007 |  |  |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Total général 480854 307274** |  |  |  |

Source : A partir de la base de données communiquée par Al Amana

Concernant les encours et comme le montrent les données du Tableau ci-dessous, on retrouve les mêmes inégalités dans l’accès au micro crédit en milieu rural entre hommes et femmes : Alors que les inégalités H/F ne sont pas grandes en milieu urbain (44,2% pour les femmes en

2012 contre 55,8% pour les hommes) en milieu rural, elles sont importantes et montrent le très faible accès des femmes au micro crédit : 21,2 seulement des encours concernent les femmes en milieu rural contre 78,8% pour les hommes.

**Tableau X : Répartition des encours de Al Amana selon le milieu de résidence te le sexe**

**Somme deSomme de % femmes 2007 par% Femmes**

**Encours 2007**

**Encours 2012**

**rapport à celle des H**

**2012**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **F** | **965323521,3** | **727062325,4** | **40,28** | **37,4** |
| Rural | 157205819 | 122868942,5 | 24,6 | 21,2 |
| urbain | 808117702,3 | 604193382,9 | 46,7 | 44,2 |
| **H** | **1399680214** | **1217127199** |  |  |
| Rural | 479634209,4 | 454604061,4 |  |  |
| Urbain | 920046004,8 | 762523137,3 |  |  |

**Total**

**général**

**2365003736 1944189524**

Source : à partir de la base des données communiquée par Al Amana

Quant aux activités principales financées par le micro crédit en milieu rural, elles sont différentes selon le sexe : pour les femmes, les activités les plus importantes sont : le commerce(38,94% du total des prêts contre 33,8% pour les hommes) ,l’agriculture (31,14% contre 46,88% pour les hommes) et l’artisanat (26,02% contre 3,64% pour les hommes). La part des prêts consacrée aux services est très faible pour les femmes (2,51% contre 13,75% pour les hommes).

**Tableau XI : Activités financées par les prêts d’Al Amana selon le sexe en milieu rural**

**2012**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Femmes | Hommes |
| Agriculture | 31,14 | 46,88 |
| Artisanat | 26,02 | 3,64 |
| Commerce | 38,94 | 33,82 |
| Non défini | 0,19 | 0,39 |
| Public | 0,98 | 1,19 |
| Privé | 0,17 | 0,29 |
| Services | 2,51 | 13,75 |
| Total | 100 | 100 |

Source : à partir de la base de données communiquée par Al Amana

- *La part des femmes bénéficiaires de ARDI*

La fondation ARDI crée en 2001 a pour origine le lancement par la Direction du financement de l’Agriculture au sein du Groupe Crédit Agricole du Maroc (CAM) d’initiatives pilotes visant le financement des activités génératrices de revenus de femmes d’agriculteurs vivant en milieu rural. La cellule de promotion des FR qui existait dans la Direction du Financement de l’Agriculture n’existe plus depuis 2002. Elle a une dimension plus importante avec la création de la fondation en 2001, dont l’un de ses objectifs est de continuer le travail entamé par la cellule. Sa mission est de lutter contre l’exclusion financière, de promouvoir la micro entreprise particulièrement en milieu rural et de bancariser 75000 ruraux en 2012.

C’est ainsi que 78% de ses agences sont en milieu rural et que les prêts accordés ont financé les activités agricoles et d’élevage à 63%. L’artisanat vient en deuxième place avec 12% et les services 7%. Pour les femmes, ce sont toujours les activités traditionnelles qui dominent : petit élevage domestique, volaille, lapins, artisanat. Les prêts solidaires s’élèvent à 94% du total des prêts. Le taux d’intérêt s’élève à 2% par mois soit 24% par an26.

ARDI a aussi des activités de formation et de sensibilisation .Elle est soutenue par le Groupe du Crédit Agricole.

Même si ARDI a pour cible le milieu rural, le nombre de clients dans ce milieu ne représente que 41,7% du total des clients comme le montrent les données du tableau ci dessous. La part des clientes femmes représente 44,19% contre 55,8% pour les hommes. En milieu urbain cette part est plus grande que celle des hommes (53,9%), mais en milieu rural elle n’est que de

37,3% (36,1% en 2005). **Ceci montre le faible accès des femmes rurales au micro crédit par rapport aux hommes et par rapport aux femmes en milieu urbain.**

**Tableau XII: Part des femmes bénéficiaires du micro crédit de ARDI 2012**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | % des clientes femmes | % des montants débloqués pour les femmes |
| Total | 44,19 | 43,35 |
| Rural | 37,32 | 35,31 |
| Urbain | 53,9 | 53,49 |

Source : à partir de la base des données communiquées par ARDI

- *La part des femmes bénéficiaires de TAWADA*

Tawada est une petite AMC née en 2009 détenant seulement 0,11% du marché en 2010 (contre 0,05% en 2009) et qui en une année a doublé sa clientèle (431 à 921 clients). Sa particularité par rapport à toutes les autres AMC est qu’elle n’intervient qu’en milieu rural.

- Le nombre de bénéficiaires était en 2009 (année d'ouverture) de 431 clients dont 157 femmes et 274 hommes soit 36,4% de femmes. En 2012, Tawada a 1670 clients

26 - Présentation ARDI : quelle stratégie pour 2017 (sans date et lieu)

- Entretien avec Mme Bodach Malika, Directrice Audit et Contrôle Interne de la Fondation ARDI

dont 700 femmes et 970 hommes soit 42% de femmes. C’est le taux le plus élevé de femmes bénéficiaires du micro crédit en MR par rapport aux autres AMC.

- Les Montants des crédits étaient en 2009 de 1.608.600 Dh dont 579.096 Dh pour les femmes (36%) En 2012, ce montant même s’il a baissé par rapport à 2009 (crise du secteur 1.210.200 DH) la part des femmes a augmenté (508.000 Dh) pour les soit

41%.

Cette nouvelle et petite AMC a réalisé des résultats significatifs pour les femmes en milieu rural, ce qui interpelle les acteurs concernés pour lui apporter un appui afin qu’elle puisse couvrir plusieurs régions et avoir plus de bénéficiaires, mais aussi pour encourager la création d’autres AMC spécifiques pour le milieu rural.

Les activités principales des femmes sont le petit élevage, le commerce et dans une moindre mesure l’artisanat.

• Elevage: en 2009: 74% dont 47% femmes. En 2012: 66% dont 38% femmes

• Commerce: en 2009: 20% dont 13% femmes. En 2012: 30% dont 17% femmes

• Artisanat: en 2009: 6% dont 2% femmes. En 2012: 4% dont 2% femmes

**Conclusion : le faible accès au micro crédit en MR et l’inégal accès des femmes rurales au micro crédit par rapport aux hommes sauf dans la petite AMC qui n’intervient qu’en milieu rural.**

**3. L’impact et le contrôle du micro crédit alloué aux femmes rurales :**

Le Rapport de l’impact social du micro crédit réalisé par le Bureau d’études TEAM MAROC

en 2008 sur 2 populations de ménages : 490 bénéficiaires et 210 témoins conclut que27 :

• Il y’a eu un accroissement du revenu du bénéficiaire de 22% pendant la période de l’étude

• 1000DH de prêt génère en moyenne 232DH par ménage et par mois

• Le rôle de la femme s’est renforcé : dans son ménage, son entourage et son rôle dans la société en lui permettant de contribuer financière aux dépenses du ménage, d’avoir une plus grande liberté de mouvement, et de pouvoir accéder aux soins.

Une enquête récente sur les besoins financiers et non financiers des clients des AMC réalisée par le Centre Mohammed VI de Soutien à la Microfinance Solidaire a permis de relever que

93% des bénéficiaires interviewés ont confirmé l’existence de changements positifs, après avoir bénéficié du (ou des) microcrédit (s): augmentation des revenus (79%), développement de l’activité (62%), amélioration du niveau de vie (58%), aménagement du logement (18%), etc.

Par contre pour le milieu rural seulement, il semble que l’impact ne soit pas aussi positif. Ainsi l’étude portant sur « l évaluation de l'impact du microcrédit en zone rurale au Maroc »28 qui concerne les micro crédits prêtés par ALAmana relève que:

• la participation en milieu rural est faible et orientée en grande partie vers la consommation. La consommation représente 60 à 80 % de l’usage des microcrédits, alors qu’officiellement les prêts sont destinés à des « investissements rentables à court terme ». La faible demande peut provenir des spécificités des produits offerts par Al Amana (remboursements réguliers, délais de grâce limités, montants limités, crédit de groupe, etc.) potentiellement non adaptés aux besoins des ménages et à leurs activités, notamment aux activités agricoles et d’élevage détenues respectivement par 65 et 68

% des ménages).

• Une participation inégale des femmes et le faible impact sur les relations de genre: Les femmes n’étant pas ciblées explicitement par le microcrédit et gérant moins d’activités que les hommes ne sont naturellement pas affectées par le microcrédit. La majorité des emprunteurs du microcrédit étant des hommes, l’effet attendu sur le pouvoir des femmes au sein du ménage est faible. Il a été observé cependant une augmentation très faible mais significative de la scolarisation et des dépenses de santé. Le partage du nombre d’activités reste inchangé avec l’introduction du microcrédit et l’emprunt additionnel des hommes et a peu de chances d’affecter le pouvoir des femmes au sein du ménage.

**Cette faible participation des femmes semble s’expliquer par leur faible rôle dans la gestion des budgets et des exploitations familiales. Les zones de montagne et de grande culture se caractérisent par une gestion très patriarcale des budgets et des exploitations familiales, avec une domination des hommes sur les femmes et des anciens sur les jeunes. Dans les zones périurbaines, les contraintes patriarcales semblent plus limitées. En milieu rural et plus particulièrement dans les zones de montagne, le rôle économique et financier des femmes est extrêmement limité et les normes sociales locales les empêchent d’avoir accès au microcrédit**, ce que confirment les données quantitatives. Le poids des femmes (en nombre et en pourcentage) est nettement plus fort dans les zones périurbaines que dans les zones de montagne.

• Comme dans beaucoup de contextes, le microcrédit Al Amana ne cible donc pas spécifiquement les plus pauvres et n’a donc pas d’effet sur la réduction de la pauvreté, deux ans après l’introduction du microcrédit dans les villages étudiés.

• Globalement, l’introduction d’Al Amana n’a pas d’effet sur la probabilité de démarrer de nouvelles activités. Le bétail est le plus souvent considéré comme une épargne, alors que dans les zones périurbaines et de grande culture, les éleveurs s’inscrivent

davantage dans une perspective d’accumulation.

28 AFD : Evaluation de l'impact du microcrédit en zone rurale au Maroc. Série d’analyse d’impacts Numéro 7

Mars 2012

D’après les entretiens effectués avec les femmes bénéficiaires en milieu rural dans deux zones différentes sur le plan géographique (une dans la plaine dans la région de Rabat et l’autre en montagne non enclavé dans la région de Khemisset), l’impact semble plutôt positif sur les revenus des ménages mais avec plusieurs limites comme il sera analysé ci-dessous.

Dans les deux zones les femmes sont toutes mariées avec des enfants et sont pour la plupart analphabètes.

Dans la zone de plaine, point de vente de AL Amana à Shoul, elles sont toutes commerçantes ambulantes : vente de produits laitiers, de fruits et légumes, de vêtements, couvertures sauf une qui a un petit local dans une chambre chez elle.

En zone de montagne au point de vente de Tawada à Oulmes, les activités couvertes par le MC sont diversifiées : fabrication et vente de couvertures artisanales, boulangerie, garderie, exploitation agricole de lavande, achat et vente de vêtements.

La plupart d’entre elles n’ont pas accès à la propriété sauf 4 parmi 20 femmes interrogées. Une possède une terre, deux leur maison dont une sans papiers, et une possède une vache.

À Oulmes, le micro crédit attribué par la petite AMC est plus faible qu’en zone de plaine : Les montants sont faibles de 1000 à 6000DH pour une durée de un à un an et demi et sont tous des prêts solidaires. À Shoul, le montant du micro crédit varie entre 5000 à 10000DH à rembourser en une année et demie et ce sont tous des prêts individuels.

**Le taux d’intérêt est plus élevé en milieu rural qu’urbain (à cause des charges supplémentaires évoquées par les responsable des AMC) : 2,5% par mois ce qui revient à 30% par an.**

La plupart d’entre elles renouvellent leurs prêts (dépendance du crédit), et vu le montant peu élevé, la garantie consiste en une signature d’un(e) membre de la famille ou d’une amie.

En principe, le prêt doit financer une activité mais la plupart d’entre elles utilisent une partie pour la consommation, ce qui confirme les conclusions des études générales d’impact analysées dans la partie I et l’étude d’impact au Maroc dont les résultats ont été exposés ci- dessus.

**Le micro crédit permet seulement d’augmenter les revenus de la famille pour satisfaire les besoins quotidiens et ne permet pas d’épargne et d’investissement** « car les activités sont saisonnières et ne rapportent pas beaucoup vu les conditions : manque d’infrastructure, pas de souk (marché pour écouler les produits) et un environnement défavorable ; différent de celui des villes » Les femmes d’Oulmes ont toutes de l’épargne en nature ou liquide, soit des bijoux soit des moutons /brebis. Elles paraissent moins pauvres que celles de Shoul. Elles ne veulent pas mettre leur épargne à la banque car, disent elles peuvent utiliser leur argent à n’importe quel moment pour faire face à des événements imprévus. Celles qui ont de l’épargne ne l’utilisent pas pour développer leurs activités et investir. **Elles resteront ainsi**

**toujours dépendantes du micro crédit puisqu’elles ne peuvent épargner pour financer le développement de leurs activités.**

**La ressource permet de diminuer aussi les responsabilités des maris** qui diminuent leurs dépenses familiales. Parfois la consommation baisse car la traite mensuelle constitue une lourde charge. Le micro crédit entraine aussi une surcharge de travail pour les femmes.

**L’accès aux ressources informelles est important** : Toutes les femmes interrogées ont recours à des tontines (« daret » : tour de rôle) qu’elles apprécient mais qui, disent- elles, ne sont pas pratiques car leur tour ne vient qu’une fois tous les deux ans. Elles font aussi appel aux crédits de l’épicier à Shoul et non pas à Oulmes. **Quant à la famille et amis, elles n’y ont pas recours.** « Personne ne veut plus vous faire un prêt et si il le fait, il viendra chaque jour taper à votre porte pour se faire rembourser »

**Pour le contrôle du prêt, ce sont en général les femmes qui prennent les décisions.** Les femmes d’Oulmes sont responsables de toute la gestion financière de leur famille: « Ici dans notre région, ce sont les femmes qui sont responsables de tout et font tout : vont au souk, s’occupent des enfants travaillent, etc. **Les hommes déposent de l’argent et ne font rien** ». C’est une région (tribu Zayane) où les femmes sont relativement respectées par rapport à d’autres régions et il y’ a peu de violence envers elles .Si il y’a un malentendu, c’est l’homme qui décide en dernier, mais en général la décision appartient aux deux.

Les femmes n’ont jamais bénéficié de produits non financiers qui pourtant sont proposés par

Al Amana.

**A partir de ces quelques observations qualitatives qui ne sont pas représentatives de toutes les femmes bénéficiaires du micro crédit au Maroc, on peut dire que le si le micro crédit permet d’augmenter les revenus des ménages, il a cependant un impact négatif sur les femmes:**

• **Puisqu’il ne permet pas l’épargne et l’investissement qui pourraient libérer les femmes du crédit dont le coût est très élevé,**

• **Puisqu’il ne change pas les rapports sociaux entre hommes et femmes : il augmente la charge de travail des femmes et fait baisser la participation financière des hommes qui continuent à détenir le pouvoir dans la famille.**

Ces conclusions confirment dans une large mesure les analyses générales réalisées à ce sujet dans la première partie de ce travail.

**4. Les coopératives féminines en milieu rural**

Au Maroc, l’expérience des coopératives féminines en milieu rural est donnée en exemple dans d’autres pays. Le nombre des coopératives a connu au niveau national, un développement remarquable, atteignant jusqu'au 30 Avril 2013, un total de 11.100 unités avec

427689 adhérentes et adhérents, dont 1585 coopératives de femmes (14,3% du total) avec un effectif de 29896 membres (7% du total). Le nombre des coopératives nouvellement

autorisées durant le premier semestre de **2013** a atteint **738** entreprises. De cet effectif, les coopératives agricoles accaparent la part du lion avec **71%.** Ces nouvelles organisations dotées d’un capital de **7.807.800,00** ont mobilisé **9551** adhérents et adhérentes dans plusieurs activités dont les principales sont l’agriculture et l’artisanat.

Les femmes ont pu créer dans cette période **41** coopératives féminines représentant **12**% du total des coopératives créées dans cette même période, et sont dotées d’un capital de

**174.400,00**, unissant ainsi **531** femmes dont la plupart sont issues du monde rural.29

Pour les modalités de financement, la contrainte de temps ne nous a pas permis d’organiser des focus groupes avec les femmes adhérentes Nous nous sommes limitées à un entretien téléphonique avec le responsable de l’ODCO. Les informations recueillies montrent que les coopératives féminines en milieu rural sont constituées avec un apport de capital très réduit formé par des parts sociales d'une valeur pour la plupart de 100 DH pour chaque part (parfois capital en nature et en numéraire). Pour faire face aux problèmes de commercialisation de leurs produits et d'approvisionnement, ces coopératives se retrouvent dans le besoin d'un appui financier ; et comme elles ne peuvent pas accéder aux crédits bancaires à cause des conditions des institutions bancaires, elles sont obligées de compter sur leurs propres moyens et les subventions des projets de développement et programmes sectoriels tel que l'INDH,

Maroc vert, Halieutis... et l'aide des ONG nationales et internationales.30

La réussite des coopératives féminines en milieu rural marocain est citée en exemple dans de nombreux rapports internationaux. C’est pour cela qu’il s’agit de les encourager et de les renforcer en leur donnant accès à des ressources financières à des conditions avantageuses.

29 <http://www.odco.gov.ma/>

30 Entretien avec M. Laabid Abdelwahed ODCO

**IV. Conclusions et recommandations**

**1. Les principales conclusions**

L’amélioration de l’accès/contrôle des ressources financières des FR marocaines passe par l’amélioration de leur statut et la baisse des inégalités de genre dans tous les domaines. Le Maroc a réalisé depuis les années 1990 des progrès dans la mise en œuvre des engagements internationaux sur l’EG, et ce essentiellement par l’élaboration d’un cadre institutionnel favorable (Nouvelle Constitution, réforme du code de la famille, code de la nationalité, adoption de politiques publiques sensibles au genre). Ces avancées sont en grande partie le résultat du combat quotidien mené par les associations de droits humains et plus particulièrement les associations pour la défense des droits des femmes. Mais ces progrès restent très lents en milieu rural. Les inégalités urbain/rural persistent dans tous les domaines et les inégalités entre les hommes et les femmes sont plus importantes en milieu rural qu’en milieu urbain.

Ainsi, concernant l’accès aux ressources financières, les disparités sont très grandes entre milieu urbain et rural. En milieu rural ce sont les sources informelles qui dominent plus particulièrement pour les femmes. Les indicateurs d’inclusion financière en milieu rural sont très faibles et les femmes n’ont pratiquement pas accès aux ressources formelles. Le micro crédit est la ressource formelle la plus importante en milieu rural et elle l’est notamment pour les femmes.

De manière générale, l’accès au micro crédit en milieu rural est faible. Le milieu urbain a concentré 63,6% des prêts distribués, contre 36,4% pour le monde rural. Les résultats de l’étude montrent que l’accès est inégal entre hommes et femmes et entre femmes urbaines et femmes rurales. Les écarts hommes - femmes n’ont pas changé depuis 2005, malgré le développement important du secteur au Maroc.

A partir de quelques observations qualitatives qui ne sont pas représentatives de toutes les femmes bénéficiaires du micro crédit au Maroc, on peut dire en général que les femmes ont le pouvoir de contrôle du micro crédit et elles décident seules de ce qu’elles veulent en faire, ce qui traduit une relative autonomie économique des femmes. Mais si le micro crédit permet d’augmenter les revenus des ménages, il a impact négatif sur les femmes:

• Puisqu’il ne permet pas l’épargne et l’investissement qui pourraient libérer les femmes du crédit dont le coût est très élevé,

• Puisqu’il ne change pas les rapports sociaux entre hommes et femmes, augmente la charge de travail des femmes et fait baisser la participation financière des hommes qui continuent à détenir le pouvoir dans la famille.

Quant aux coopératives féminines en milieu rural (14% des coopératives), elles n’ont accès ni au micro crédit (la loi sur le micro crédit ne le permet pas), ni aux ressources des banques classiques qui exigent des garanties que les femmes ne possèdent pas. Elles bénéficient de l’aide de l’Etat (INDH) ou de dons internationaux.

Ces résultats montrent que les FR ont un très faible accès aux ressources financières et que les inégalités hommes - femmes dans cet accès persistent.

Quels sont donc les obstacles pour une amélioration ?

**2. Les principaux obstacles**

- Le manque de données nationales et internationales désagrégées par sexe et milieu de résidence pour tous les indicateurs : accès aux ressources (propriété de biens de cheptel logement …), inclusion financière, accès aux ressources informelles de crédit, accès au micro crédit…On ne peut analyser les conditions des FR et proposer des politiques ou programmes sans avoir les données statistiques nécessaires.

- Le manque ou l’inexistence d’études et de recherches sur les femmes rurales et leur accès aux ressources se basant sur des enquêtes représentatives et non sur les recensements et enquêtes officielles qui ne mesurent pas tout le travail effectif réalisé par les femmes.

- Les politiques publiques et les réformes entreprises sur l’égalité des genres ne sont pas mises en œuvre ou leur application rencontre de nombreux obstacles.

- L’inexistence de stratégie transversale de lutte contre la pauvreté sensible au genre, ainsi que l’inexistence de stratégies spécifiques pour l’amélioration des conditions des FR.

- L’inégal accès à la terre et au cheptel qui constituent des ressources fondamentales en milieu rural ; et dans certains cas, la suppression ou diminution des droits fonciers traditionnels.

- Le taux d'analphabétisme élevé des femmes en milieu rural et les faibles taux de scolarisation dans le collège à cause des déperditions (éloignement des collèges, inexistence ou manque de transport, etc.)

- Le statut socio professionnel des femmes rurales qui ont pour les trois quart d’entre elles un statut « d’aides familiales » (travailleuses non rémunérées), et par conséquent ne disposent d’aucune ressource monétaire.

- Le problème d’accès aux infrastructures sociales de base qui se répercutent plus sur les femmes que les hommes (corvées de bois, apport d’eau, .éducation des enfants, la responsabilité des parents malades et des anciens, etc) qui donnent une surcharge de travail pour les femmes et les privent de nombreuses opportunités pour des activités productives rémunérées.

- le poids des traditions, qui pèsent plus particulièrement sur les femmes et donc leur soumission aux normes sociales et valeurs culturelles limite leur participation aux activités rémunératrices.

- Les AMC et banques n’ont pas de programmes spécifiques pour les FR pour améliorer l’inclusion financière des femmes.

- Les taux d’intérêts appliqués par les AMC sont très élevés et les garanties demandées ne sont pas possibles pour les femmes,

- Les femmes bénéficient très peu d’accompagnement pour la réalisation de leurs micro projets (formations, sensibilisation, encadrement et suivi, etc).

- les coopératives féminines n’ont pas accès aux crédits car la loi du micro crédit ne le permet pas et les conditions exigées par les banques classiques sont impossibles pour les femmes (propriété d’un bien, salaire, etc).

**3. Les principales recommandations**

*Les recommandations à l’intention des OI et bailleurs de fonds*

- désagrégation des données statistiques internationales (BIT, PNUD, Banque

Mondiale…) selon le milieu de résidence et le sexe ;

- donner un intérêt particulier aux conditions des femmes rurales et aux manques d’opportunités causé par ces conditions qui affectent le manque à gagner pour tout le pays.

*Les recommandations à l’intention des décideurs*

- la production de données statistiques désagrégées selon le sexe et le milieu de résidence pour les indicateurs d’accès aux ressources et d’inclusion financière ;

- la réalisation d’enquêtes nationales complémentaires à celles existantes pour mieux évaluer les activités féminines en milieu rural ;

- la réalisation d’études et recherches basées sur des enquêtes sur l’accès des femmes rurales aux ressources et au contrôle de ces ressources ;

- la réalisation d’études et recherches spécifiques basées sur des enquêtes sur l’accès des femmes rurales aux ressources financières et au contrôle de ces ressources ; l’application de la Constitution et des réformes et politiques élaborées pour l’égalité de genre ;

- l’élaboration d’autres réformes sur le plan juridique, économique et politique social culturel pour mieux faire avancer les droits des femmes ;

- l’adoption d’une stratégie transversale nationale de lutte contre la pauvreté sensible au genre ;

- l’adoption d’une stratégie spécifique pour l’amélioration des conditions des femmes en milieu rural ;

- Garantir et appliquer le droit d’accès à la propriété au même titre que les hommes ;

- l’élaboration et la mise en œuvre d’une stratégie conséquente pour l’élimination de l’analphabétisme des FR et la lutte contre les déperditions scolaires ;

- l’accès généralisé aux infrastructures sociales de base ;

- l’appui pour les groupements des FR et leur financement ;

- la prise en compte du genre dans la mise en œuvre de la nouvelle stratégie du secteur du micro crédit et plus particulièrement en milieu rural

- le changement de la loi sur les AMC pour qu’elles puissent s’adonner à la micro épargne et financer les coopératives ;

- la baisse et la réglementation des taux d’intérêt appliqués par les AMC ;

- apporter un appui à la création de plusieurs AMC spécifiques pour le milieu rural car l’expérience de la petite AMC TAWADA a été bénéfique pour les femmes.

*Les recommandations à l’intention des Institutions de micro finance des banques et de la poste*

- réaliser des programmes spécifiques adaptés à la demande en milieu rural (tenir compte des activités saisonnières et proposer des remboursements flexibles) et adaptés à la demande particulière des femmes ;

- réaliser des programmes d’accompagnement : sensibilisation, alphabétisation, formations pour la commercialisation des produits ;

- offrir des produis de micro épargne adaptés aux femmes conciliant les avantages des systèmes d’épargne informels et formels, car le micro crédit classique a des limites (cout élevé, dépendance..) à l’instar de l’expérience faite dans certains pays d’Afrique31 ;

- Elaborer les données des client(e)s par sexe et milieu de résidence.

31 R.M.Vonderlack et M.Schreiner (Université de Saint Louis, USA) en novembre 2002 dans « Development in practice, Vol 2, n°5, pp.602-612 Synthèse de Betty Wampfler cité par BIM 2001

**Bibliographie et webographie**

ADFM : les écarts de genre dans les ressources et dépenses des ménages : quelle autonomie économique pour les femmes ? Cas de la région Rabat Salé Zemmour Zaer Enquête auprès des ménages octobre 2012 Présentation au séminaire du 29 avril 2013 organisé par ADFM et Collectif 95 Maghreb Egalité à Hotel Ibis Agdal

AFD : Analyse des déterminants des services financiers dans le Maroc Rural Série d’analyses d’impact ex post numéro 6 Juillet 2011

AFD : Evaluation de l'impact du microcrédit en zone rurale au Maroc. Série d’analyse d’impacts Numéro 7 Mars 2012

Centre Mohamed VI de soutien à la microfinance solidaire : livre blanc du micro crédit au

Maroc Octobre 2012

Royaume du Maroc : Constitution [du Maroc, articles 12, 19 et 20 : http://www.maroc.ma](http://www.maroc.ma/)

FAO : Genre et le droit à la terre Base de données <http://www.fao.org/gender/landrights/home/fr/>

FIDA : Les femmes et le développement rural Mars 2011 <http://www.ifad.org/gender/>

FNAM : [http://www.fnam.ma](http://www.fnam.ma/)

HCP : Les femmes marocaines en chiffres 2011

HCP : Rapport OMD 2009

MA : <http://www.agriculture.gov.ma/>

Al Amana : <http://www.alamana.org.ma/>

ODCO/ <http://www.odco.gov.ma/>

IFAD : Rural poverty in the Kingdom of Morocco site<http://www.ruralpovertyportal.org/country/home/tags/morocco>

Khadija Doubblali : La situation des femmes rurales Actes du colloque sur les «Perspectives de développement de la filière lait de chèvre dans le bassin méditerranéen» qui s'est tenu du 5 au 7 octobre 1995 à Chefchaouen (région du Rif, Maroc)- Ministère de l'agriculture et de la mise en valeur agricole, le CIRVAL, et Service de la viande et du lait de la FAO.)

Lamrani Nouzha : Les inégalités Hommes Femmes : des inégalités sociales construites Revue

Critique Economique Numéro double 28-29 Printemps été 2012

MADRPM : Recensement Général de l’Agriculture 1996 Septembre 1998

MEF : Loi de Finances 2013 Rapport sur le budget Genre 2013

MEF : Loi de Finances 2013 Rapport sur le budget Genre 2013

ARDI : quelle stratégie pour 2017 (sans date et lieu)

R.M.Vonderlack et M.Schreiner (Université de Saint Louis, USA) en novembre 2002 dans « Development in practice, Vol 2, n°5, pp.602-612 Synthèse de Betty Wampfler cité par BIM

2001

Reda Lemrini : La microfinance facteur d’insertion économique Présentation au Symposium

Skhirat

Z. Bouzidi S. El Nour W. Moumen : Le travail des femmes dans le secteur agricole: Entre précarité et empowerment Cas de trois régions en Egypte, au Maroc et en Tunisie GENDER AND WORK IN THE MENA REGION WORKING PAPER SERIES Poverty, Job Quality and Labor Market Dynamics JUNE 2011 NUMBER 22

**Annexes**

**ANNEXE 1 : Entretiens et contacts : Institutions et personnes ressources**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Nom et fonction | Email |
| AlAmana | Mme Boujmal Khadija  Responsable du département Communication institutionnelle et performance sociale  M. Jouali Abdelatif, Responsable Antenne Shoul | [k.boujmal@alamana.org.ma](mailto:k.boujmal@alamana.org.ma)  [ca0104@alamana.org.ma](mailto:ca0104@alamana.org.ma) |
| ARDI | Mme Bodach Malika  Directrice Audit et Contrôle Interne de la Fondation ARDI | [bodachmalika@gmail.com](mailto:bodachmalika@gmail.com) |
| TAWADA | M El Bargachi Rabat  Najat, Responsable de  AlAmana Oulmes | [bargachiah@hotmail.com](mailto:bargachiah@hotmail.com)  [tawada.oulm](mailto:tawada.oulmes@gmail.com)[es@gmail.com](mailto:s@gmail.com) |
| ODCO | Laabid Abdelwahed , Directeur par intérim de l’ODCO | [abidel.dev-cop@hotmail.com](mailto:abidel.dev-cop@hotmail.com) |
| BAM | TAHIRI JOUTEI DRISSI  HASSANI GHITA , Responsable du Département de la Surveillance Macro- prudentielle  Direction de la Supervision  Bancaire | [g.tahiri@bkam.ma](mailto:g.tahiri@bkam.ma) |
| Centre Mohamed VI de | M. Younnes Errami, | [y.errami@cmsms.org.ma](mailto:y.errami@cmsms.org.ma) |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| soutien à la microfinance  solidaire | Président |  |
| INMAE | M. Issame ALAmine ,  responsable des finances | [cdfinances@inmaa.ma](mailto:cdfinances@inmaa.ma) |
| M. Abdelkader Berrada | Professeur Chercheur Expert en Finances | [abdelkaderb2001@yahoo.fr](mailto:abdelkaderb2001@yahoo.fr) |
| M. Abdelouhad El Jai | Professeur et Expert en  « Monnaie Finance Banque », ex Directeur à la BAM | [aeljai@hotmail.com](mailto:aeljai@hotmail.com) |

**ANNEXE 2 : Focus groupes Femmes bénéficiaires**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| AMC | Nombre | Lieu et date |
| AlAmana | 4 | PV LI Shoul Région de Rabat 5 septembre 2013 |
| Tawada | 11 | Antenne Oulmes Le 7 septembre |

**ANNEXE 3 : Guide d’entretien avec les femmes bénéficiaires (Focus groupes)**

**Situation familiale Education Emploi**

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |  |
| Mariée |  |  |  |  |  |  |
| Divorcée |  |  |  |  |  |  |
| Veuve |  |  |  |  |  |  |
| Célibataire |  |  |  |  |  |  |
| Nombre d’enfants |  |  |  |  |  |  |
| Niveau d’éducation |  |  |  |  |  |  |
| Activité |  |  |  |  |  |  |
| Propriétaire |  |  |  |  |  |  |

**Crédit et micro crédit**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| Montant |  |  |  |  |  |
| Type |  |  |  |  |  |
| Objet |  |  |  |  |  |
| Durée |  |  |  |  |  |
| Ancienneté dans l’activité |  |  |  |  |  |
| Garantie par qui |  |  |  |  |  |

**Questions principales :**

1) Est-ce que ce crédit vous a permis de réaliser ou d’avancer dans votre projet ?

2) Est-ce que vos revenus ont augmenté et vous avez pu satisfaire certains de vos besoins ? est ce que vos conditions de vie se sont améliorées ? est ce que vous êtes satisfaites par rapport au crédit ?

Si oui pourquoi sinon pourquoi ?

3) Est-ce que en général le FR ont besoin de crédits ou d’argent mais ne peuvent pas en avoir. Pourquoi quels sont les problèmes ?

4) Epargne ou autre source de financement formel ou informel : envoi de fonds de migrants, bijoux, prêts familiaux ou amis, « daret », épargne en nature en liquide ….

5) Contrôle de la ressource

Qui détient l’argent du crédit ? Qui décide de quoi faire avec ?

Est-ce que cela a changé vos rapports avec les hommes ? L’environnement ?

6) Est-ce que vous avez d’autres besoins non satisfaits et que vous voulez assurer leur financement ?

7) Propositions concrètes pour améliorer l’accès des FR aux ressources et au crédit ?